

# INTENDANCE

---

## TARIFS FRAIS SCOLAIRES

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional d'Aquitaine pour l'année civile.

<u>En 2018</u> :	Forfait D.P 5 jours :	505.80 € (soit 2.81 € /repas)
	Forfaits D.P 4 jours :	432.00 € (soit 3 € /repas)
	Forfaits internat 4 nuits :	1340.64 € (soit 9.31 € /jour)

Les factures sont établies par trimestre

	DP4J	DP5J	Internat
1 <sup>er</sup> trimestre	180.00 €	210.75 €	558.60 €
2 <sup>ème</sup> trimestre	150.00 €	168.60 €	465.50 €
3 <sup>ème</sup> trimestre	102.00 €	126.45 €	316.54 €

Le règlement se fait à réception de la facture par chèque, espèces en caisse, ou par carte bleue via la procédure de « Téléservices ».

Il est possible d'opter pour un prélèvement automatique (document joint à compléter et à inclure dans le dossier d'inscription) ; sur 9 mois (environ 60.00 € / mois pour un DP et 160.00 € / mois pour les internes).

## AIDES FINANCIERES

### 1 / Bourses nationales du Lycée :

Les demandes de bourse se font au collège en 3<sup>ème</sup> (janvier à juin)

*Aucune demande ne sera recevable ni acceptée en septembre quel que soit le motif.*

Pour les élèves déjà boursiers (venant au lycée), il suffira de faire un transfert, dès confirmation de l'inscription au lycée HONORE BARADAT.

### 2 / Opération Coup d' Pouce :

En 2017/2018, la Région d'Aquitaine a versé une aide à tous les élèves entrant en 2<sup>nd</sup>, Pro, 1<sup>er</sup> CAP, ULIS ou PRI.

Montant : 70 €, 150 € pour les familles percevant l'ARS, aide supplémentaire pour les 2<sup>nd</sup> CVPM = 115 €

### 3 / Aide régionale à la restauration :

Participation du Conseil Régional d'Aquitaine pour les familles percevant l'ARS :

DP : 0.41 € / jour, INTERNE : 0.82 € /jour

### 4 / fonds social lycéen :

Un fonds social peut être sollicité ponctuellement par les familles qui ont du mal à faire face à des frais importants quelquefois imprévus pour couvrir partiellement des dépenses aux achats de rentrée : livres, fournitures, frais de transport, restauration, internat, voyage scolaire. **L'attribution du fonds social se fait sur pièces justificatives de ressources**

---

**Pour tout renseignement : service Intendance – 05.59.02.97.26**